

fois lorsqu'ils passent aux mains des actionnaires. Dans les deux pays, les actionnaires ont droit de réclamer une petite déduction pour compenser cette double imposition. Au Canada, cette déduction est plus généreuse que chez nos voisins du Sud. Les États-Unis ne dépendent pas autant que nous du commerce extérieur, car ils jouissent d'un marché domestique énorme qu'ils protègent jalousement au moyen de murailles douanières et d'un rigoureux contingentement.

Je voudrais faire ressortir que l'impôt sur les sociétés constitue une dépense que l'entreprise commerciale doit payer, tout comme elle paie ses autres dépenses; il s'ensuit simplement que le coût de la production des marchandises augmente. En 1958, le trésor fédéral a perçu des sociétés, 1,056 millions de dollars, ce qui a grossi d'autant les frais de production. En établissant son régime d'imposition, l'Angleterre a tenu compte du fait que les prix élevés rendent plus difficile la vente des produits sur les marchés mondiaux. Ce régime d'imposition frappe plutôt le propriétaire d'un commerce que le commerce lui-même. Les sociétés anglaises paient une taxe de 12½ p. 100 sur les bénéfices, outre la taxe ordinaire de 38¾ p. 100, soit environ 51 p. 100 au total, ce qui n'est pas tellement différent de notre taux d'imposition. Toutefois, il y a une différence dans le revenu net que touche l'actionnaire vu que la taxe ordinaire de 38¾ p. 100 est versée par la société anglaise pour le compte de l'actionnaire et que celui-ci en calculant son impôt sur le revenu tient compte du montant que la société a payé au trésor en son nom.

Vu le grave problème que pose un taux élevé d'imposition et la difficulté à laquelle on se heurte en voulant réduire les impôts, tout en satisfaisant aux exigences auxquelles le trésor doit répondre, nous sommes bien aise, à mon avis, de savoir que nos questions financières reposent entre les mains compétentes de notre administration conservatrice.

L'ambiance dans laquelle j'ai grandi était imprégnée de profond respect à l'égard de ce noble parti et je ne saurais vous dire combien je suis fier d'en être membre. Je tiens à signaler, en outre, la très grande courtoisie et la gentillesse dont on a fait preuve en me recevant à bras ouverts, ce que je n'oublierai jamais. Je vous en remercie vivement.

Honorables sénateurs, je suis très heureux d'appuyer la motion de mon excellent ami de Royal (l'honorable M. Brooks) tendant à l'adoption de l'Adresse en réponse au discours du trône.

L'honorable W. Ross Macdonald: Honorables sénateurs, je voudrais d'abord vous remercier d'avoir modifié le programme de vos travaux de façon à me permettre de porter

la parole devant le Sénat cet après-midi. Dans l'ordre normal des choses, je n'aurais prononcé mon discours que demain, mais je suis fort désireux d'assister au dîner qui aura lieu demain soir à Windsor, en l'honneur de l'honorable Paul Martin, un grand Canadien qui est député au Parlement depuis 25 ans. Je sais qu'il va bien apprécier ce que vous avez fait aujourd'hui en vue de me permettre, ainsi qu'à un certain nombre d'autres sénateurs, d'assister à ce dîner.

Monsieur le Président, je suis vraiment heureux de voir que vous occupez votre place habituelle, tout rutilant de santé. Je constate avec plaisir également que presque tous les honorables sénateurs sont de retour cette session. Toutefois, la présence d'une sénatrice nous manquera. Je veux parler de la sénatrice de Rockcliffe (l'honorable M^{me} Wilson), qui fut nommée au Sénat en 1930. Depuis lors, il y a eu neuf législatures et quarante sessions, y compris la présente; or la présente session est la seule à laquelle la sénatrice Wilson n'ait pas assisté à l'ouverture. Comme la majorité d'entre vous le sait, son absence est attribuable à une intervention chirurgicale assez grave qu'elle a dû subir. Mais elle est en bonne voie de rétablissement et je suis sûr que nous sommes tous heureux de voir qu'elle sera de retour parmi nous avant longtemps.

Je tiens également à saisir cette occasion pour féliciter les deux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône et à leur souhaiter la bienvenue. Le premier motionnaire (l'honorable M. Brooks) est entré au Parlement, comme il l'a signalé, le même jour que moi. Nous nous sommes fait face durant de nombreuses années à la Chambre des communes et j'espère que nous nous ferons encore face durant de nombreuses années au Sénat.

L'honorable M. Aseltine: Bravo!

L'honorable M. Macdonald (Brantford): Toutefois, je ne refuserais pas de changer de côté. Je suis très heureux d'avoir cette occasion de lui souhaiter la bienvenue. Vous n'êtes pas sans savoir que personne de ce côté-ci de la Chambre ne s'est trouvé fort aise des élections de 1957; toutefois, j'ai une petite consolation. Ce fut celle de savoir que mon très bon ami, le député de Royal (l'honorable M. Brooks), était devenu ministre des Affaires des anciens combattants, parce que mon parti n'était pas resté au pouvoir. Nous avons tous goûté son discours aujourd'hui. Il a une profonde connaissance des nombreux problèmes auxquels nous devons faire face.

Je tiens à souhaiter également la bienvenue au sénateur de Bedford (l'honorable M. Beau-